

Séance ordinaire du 25 mai 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille vingt et un à dix-sept heures trente-cinq, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-03-52

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2021, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 25.4 intitulée :

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (ajustements quant aux critères et aux travaux assujettis et remplacement de la liste des bâtiments patrimoniaux de grande valeur patrimoniale) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-050 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Gestion du capital humain

Ajustements à la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

Document d'aide à la décision GCH-2021-030 »

« Gestion du capital humain

Embauche d'un directeur de l'Entretien des infrastructures et nomination d'un directeur adjoint à la Direction de l'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision GCH-2021-032 »

« Adoption de règlement(s)

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-088 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-53**Période de questions**

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par huit personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-03-54**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 10 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-55**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3, 4, 10 et 11 mai 2021**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3, 4, 10 et 11 mai 2021 est déposé.

CV-2021-03-56**Condoléances aux membres de la famille de monsieur Ghislain Blais**

ATTENDU le décès de monsieur Ghislain Blais, employé à la Direction de l'entretien des infrastructures ;

ATTENDU QUE monsieur Blais a été embauché à la Ville en tant qu'employé temporaire au Service des travaux publics le 28 novembre 2013 et que depuis cette date, et jusqu'en janvier 2020, il a successivement occupé les postes de chauffeur opérateur, de journalier chauffeur et d'opérateur, au gré des saisons ;

ATTENDU QUE le départ de monsieur Blais laisse un triste vide auprès de ses collègues, lui qui était apprécié de tous et reconnu par ses pairs pour ses qualités professionnelles et personnelles, il était toujours prêt à aider ses collègues, il était un homme courtois et souriant et il aura marqué ses consœurs et confrères de travail par sa bonne humeur quotidienne, son sourire lumineux et sa grande disponibilité ;

ATTENDU QUE la Ville perd un employé travaillant, dévoué et intègre ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Ghislain Blais.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-57

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Donald Brochu

ATTENDU QUE monsieur Donald Brochu est décédé le 29 avril à Lévis, à l'âge de 83 ans, et il était un homme d'affaires lévisien qui était reconnu comme un pionnier dans la commercialisation des grains et dans les productions porcines et avicoles ;

ATTENDU QUE monsieur Brochu est le fondateur de l'entreprise Agri-Marché inc. et du Groupe Brochu, qui sont des joueurs importants du secteur agroalimentaire canadien ;

ATTENDU QUE les besoins des agricultrices et des agriculteurs ont toujours été au cœur des préoccupations de monsieur Brochu, en poursuivant l'œuvre de ses parents avec Agri-Marché et en s'illustrant au niveau national ;

ATTENDU QUE la famille Brochu joue un rôle majeur dans le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux, et ce, depuis de nombreuses années, et que monsieur Brochu s'est impliqué au sein du conseil d'administration de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (1975 à 1978) et il avait à cœur de contribuer positivement à l'essor de ce secteur d'activité;

ATTENDU QUE monsieur Brochu était une personne impliquée et engagée dans sa communauté en œuvrant dans diverses organisations sociales, sportives et agricoles, de même qu'il était une source d'inspiration pour les gens qui l'entourait;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Donald Brochu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-58

Création de la Direction des transports et de la mobilité durable et ajustements à la structure organisationnelle de la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2021-028](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De créer la Direction des transports et de la mobilité durable et d'apporter les ajustements à la structure organisationnelle de la Direction du génie, tel qu'il est décrit en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-028, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de ces structures, de même que d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre requis, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-59

Adoption de la *Politique environnementale*

[Document d'aide à la décision ENV-2021-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter la *Politique environnementale*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-60

Adhésion à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* de l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision ENV-2021-018](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adhérer à la déclaration d'engagement *Unis pour le Climat de l'Union des municipalités du Québec.*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-018, et de transmettre une copie de la présente résolution à cette union.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-61

Modification à la description de fonctions du conseiller stratégique en sécurité civile et modification de la résolution CV-2020-06-55

« Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV-2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile »

[Document d'aide à la décision INC-2021-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la description de fonctions du conseiller stratégique en sécurité civile, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision INC-2021-013.

De modifier en conséquence et à cet effet la résolution CV-2020-06-55 « Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV-2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV 2013 03 86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-62

Modification à la constitution de la commission consultative de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De modifier la constitution de la commission consultative de développement social et communautaire, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-63

Contrat de prêt à usage à intervenir avec le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome concernant l'exploitation d'un conteneur de récupération de vêtements et d'articles usagés sur les terrains municipaux visés

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec le Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome, d'une durée de cinq ans, concernant l'exploitation d'un conteneur de récupération de vêtements et d'articles usagés sur les terrains municipaux visés, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour le soutenir dans ses activités d'autofinancement, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-64

Contrat de service concernant la gestion des tennis et pickleball extérieurs, les chalets de service et autres équipements visés à intervenir avec Tennis action Lévis et nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de Tennis action Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure le contrat concernant la gestion des tennis et pickleball extérieurs, les chalets de service et autres équipements visés à intervenir avec Tennis action Lévis, tel qu'il est indiqué au contrat annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2021-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De nommer le chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire ou son substitut, à titre de représentant de la Ville et à titre de membre du conseil d'administration de Tennis action Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-65

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 619 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-055](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 619 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-66

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 536 du cadastre du Québec (route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-076](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 845 536 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-67

Dépôt du rapport du président du comité consultatif agricole de la Ville du 18 février 2021
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-086](#)

Le rapport du président du comité consultatif agricole de la Ville tenue le 18 février 2021, est déposé, à titre d'information.

CV-2021-03-68

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-024](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De fixer au 21 juin 2021, à 17 h 30, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 13 avril 2021 autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (lot 5 064 756 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-69

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant le refus de la demande de démolition de l'immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-025](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 16 février 2021 refusant la demande de démolition de l'immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), correspondant au lot 2 432 578 du cadastre du Québec et de refuser d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-70

Modification de la résolution CV-2019-05-25 « Acquisition par expropriation du lot 5 631 921 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent », de la résolution CV-2019-05-26 « Acquisition par expropriation des lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent » et addenda relatif au consentement à l'expropriation partielle et à l'entente sur le règlement de litige à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2021-077](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2019-05-025 « Acquisition par expropriation du lot 5 631 921 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent » par la suppression du deuxième alinéa.

De modifier la résolution CV-2019-05-026 « Acquisition par expropriation des lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent » par la suppression du troisième alinéa.

De conclure l'addenda relatif au consentement à l'expropriation partielle et à l'entente sur le règlement de litige à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-077, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-71

Financement de la dépense relative aux travaux municipaux dans les parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2021-071](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à une partie des travaux municipaux dans les parcs industriels au montant maximal de 1 426 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté.

De financer la dépense relative à une partie des travaux municipaux dans les parcs industriels au montant maximal de 574 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-72

Prolongation du contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et pour la fourniture de pièces

[Document d'aide à la décision APP-2021-063](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prolonger le contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et pour la fourniture de pièces (appel d'offres 2019-50-23), pour une dépense estimée à 221 185,76 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-73

Occupation du domaine public pour la saison estivale 2021, constitution du comité spécial sur l'occupation du domaine public et autorisation à conclure un contre de prêt à usage

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-023](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser gratuitement, pour la saison estivale 2021, l'occupation d'une partie du domaine public de la Ville aux commerçantes et commerçants, aux bars et aux restaurants, pour l'installation ou l'élargissement de leurs terrasses sur le domaine public, dans le respect des règles de sécurité et de circulation, pour une certaine durée et moyennant le respect de certaines conditions et de décréter que les demandes reçues sont traitées au cas par cas, par le comité spécial constitué à cette fin, en faisant preuve d'une grande ouverture pour répondre aux besoins des commerçantes et commerçants.

De constituer, pour l'année 2021, un comité spécial sur l'occupation du domaine public de la Ville, comme suit :

Composition

Le comité est composé :

- d'un membre de la Direction du service de police;
- d'un membre de la Direction du service de la sécurité incendie;
- d'un membre de la Direction du génie, volet circulation;
- d'un membre de la Direction de l'urbanisme;
- d'un membre de la Direction de l'approvisionnement, volet gestion immobilière;

Mandat et pouvoir du comité

Le comité a pour mandat d'évaluer chaque demande d'autorisation d'occuper le domaine public à titre gratuit et de déterminer les conditions qui doivent être remplies pour que l'occupation soit autorisée et de rendre toute décision pour accorder ou refuser une telle demande d'autorisation.

De décréter que chaque autorisation accordée par ce comité doit faire l'objet d'un contrat de prêt à usage à intervenir avec la personne ayant reçu l'autorisation d'occuper gratuitement une partie du domaine public de la Ville et d'autoriser le directeur général, le directeur général adjoint - services administratifs et le directeur de la Direction de l'approvisionnement à conclure ce contrat et à signer tout document requis pour donner plein effet à la décision de ce comité et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-74

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 3)

[Document d'aide à la décision APP-2021-076](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 3, appel d'offres 2021-55-42), à Cima+ s.e.n.c., pour une dépense estimée à 798 875 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-75

Cession du contrat pour la fourniture de services de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues à Revolution environmental solution LP (terrapure environmental)

[Document d'aide à la décision APP-2021-066](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la cession du contrat pour la fourniture de services de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues (appel d'offres 2017-50-95), adjugé le 2 octobre 2017 à Simetech environnement inc. (sanilang), à l'entreprise cessionnaire Revolution environmental solution LP (terrapure environmental).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-76

Attribution de contrats pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2021-083](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer les contrats pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages de la Ville (appel d'offres 2021-50-11), pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2022, de la façon suivante :

- lot 1, assurance automobile et responsabilité, à Aon Parizeau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 390 902 \$, avant taxe de 9 %;
- lot 2, assurance des biens de toute description, à Aon Parizeau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 504 535 \$, avant taxe de 9 %;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-77

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (préciser les normes encadrant la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-067](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-067.

Ce règlement a pour objet de prévoir les normes applicables à la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements, dans la grille des spécifications applicable à la zone H0223, et de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone H0237, soit l'annexe A du Règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

CV-2021-03-78

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-25 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-25 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2021-005.

Ce règlement a pour objet de clarifier que les résidus verts sont interdits dans les déchets et d'ajuster les amendes qui s'y appliquent, de même que de préciser que les plantes exotiques envahissantes sont interdites dans les matières compostables et dans les résidus verts et d'ajouter des amendes relatives à la modification par les citoyennes et citoyens des contenants de collecte fournis par la Ville.

CV-2021-03-79

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-036.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M0920, les classes d'usages H1 habitation unifamiliale isolée, H4 habitation bifamiliale isolée et H7 habitation trifamiliale isolée uniquement aux étages situés au-dessus des rez-de-chaussée.

CV-2021-03-80

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-28 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision APP-2021-077](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-28 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2021-077.

Ce règlement a pour objet de répondre aux obligations de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant

à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (LQ 2021, c.7), en incluant, pour une durée de trois ans, des mesures favorisant l'achat québécois dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publique et de supprimer la disposition prévoyant le recours aux demandes de soumissions par voie d'invitation écrite pour les biens et services techniques dont la dépense est de plus de 50 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre, et pour les services professionnels dont la dépense est de plus de 75 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre.

CV-2021-03-81

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-29 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-29 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2021-020.

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à la réglementation concernant les branchements, les normes applicables aux séparateurs d'huile et de sédiments et d'interdire les broyeurs de résidus.

CV-2021-03-82

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (préciser les normes encadrant la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-067](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-067.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-83

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-036](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-036.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-84

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-27 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (ajustements quant aux critères et aux travaux assujettis et remplacement de la liste des bâtiments patrimoniaux de grande valeur patrimoniale) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-050](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-27 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-050.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-85

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-077-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite tenue à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-28.

Ce Second projet de règlement a pour objet d'autoriser, sous certaines conditions, la construction de poulaillers domestiques à titre de construction accessoire sur les terrains dont les classes d'usages exercées sont :

- H1 habitation Unifamiliale isolée;
 - H2 habitation Unifamiliale jumelée;
 - H4 habitation Bifamiliale isolée;
 - H14 habitation Maison mobile;
- et de prévoir les normes applicables;

Le changement apporté au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, vise à augmenter la superficie minimale de l'enclos à 0,92 m²/poule.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-86

Adoption du Règlement RV-2021-21-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INC-2021-011](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Cyrille, Saint-Édouard (secteur Lévis) et Arthur-Baron (secteur Saint-Rédempteur) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2021-21-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-87

Adoption du Règlement RV-2021-21-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne (période relative à l'abattage de frênes, gestion des résidus, foyer d'infestation)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-064-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne a pour objet de prolonger la période pendant laquelle sont autorisés l'abattage et l'élagage de frênes, d'exiger le traitement des résidus de frênes selon un procédé conforme ainsi que d'identifier le nouveau foyer d'infestation de l'agrile du frêne, soit tout le périmètre d'urbanisation ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2021-21-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-88

Adoption du Règlement RV-2021-21-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement (détermination du coût réel admissible)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-064-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement a pour objet de préciser la méthode de détermination du coût réel admissible à l'aide financière prévue ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2021-21-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-89

Adoption du Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-083](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-72.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-90

Adoption du Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-084](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels a pour objet de prévoir que peut être autorisé l'usage d'habitation dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments qui comportent une superficie d'occupation au sol de 500 m² et plus, se trouvant dans les zones C0249, C0250, C0258, C0259, M0329, M0333, M0346, C0536, C0608, M1027, M1036, M1037, M1041, M1048, M1057, M1058, M1065, M1212, M1219, M1223, M1235, C1629, C1630, C1631, M2463, M2508, M2513, M2515, M2532, M2541 et M2562, et d'ajouter les critères d'évaluation afférents ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-73.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-91

Ajustements à la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

[Document d'aide à la décision GCH-2021-030](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter les ajustements à la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de cette structure et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-92

Embauche d'un directeur de l'Entretien des infrastructures et nomination d'un directeur adjoint à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2021-032](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'embaucher monsieur François Bélanger à titre de directeur de l'Entretien des infrastructures, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De nommer monsieur Richard Dumais à titre de directeur adjoint à la Direction de l'entretien des infrastructures, et ce, aux mêmes conditions de travail que celles prévues à la résolution CV-2020-02-94.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-93

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-088](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H0883 à même une partie de la zone X0884, à créer la zone X0887 à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884, à créer la zone M0881 à même une partie de la zone X0884 et à

prescrire les usages et les normes autorisés dans les zones créées ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

D'adopter le Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-68.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-94

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2021-03-95

Félicitations à monsieur Martin Boucher et au personnel du Groupe Boucher sports inc.

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Martin Boucher et le personnel du Groupe Boucher sports inc. pour avoir remporté le titre de lauréat des *Sociétés les mieux gérées au Canada*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-03-96

Félicitations à monsieur Michel L'Hébreux

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Michel L'Hébreux pour avoir remporté le prix Roberval coup de cœur pour son livre jeunesse qui traite du pont de Québec et lequel est intitulé « Ce sera le plus grand pont du monde ».

Le prix Roberval est décerné par l'Université de technologie de Compiègne en France, laquelle récompense des œuvres consacrées à l'explication de la technologie et ce, à travers la francophonie.

Ce prix permet de se rappeler que monsieur L'Hébreux est un passionné du

pont de Québec et qu’il a écrit plusieurs livres sur le sujet dont son dernier intitulé « Curieuses histoires du pont de Québec », dont la préface a été écrite par le maire monsieur Gilles Lehouillier. De plus, monsieur L’Hébreux a offert plus de 2000 conférences sur ce sujet.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-03-97

Félicitations à monsieur Simon Larochelle

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Simon Larochelle pour ses 50 ans de carrière dans la vente d’automobiles à Lévis.

Reconnu pour l’excellence du service à la clientèle qu’il offre à ses clients, monsieur Larochelle est passionné par le domaine de l’automobile depuis 1971.

Ayant vendu plusieurs milliers de voitures aux gens de la région, monsieur Larochelle a fait rayonner la valeur d’excellence qui est valorisée auprès des commerçants de Lévis.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-03-98

Remerciements à monsieur Maxime Laviolette, directeur général, et au personnel de Dessercom

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé à l’unanimité

De remercier monsieur Maxime Laviolette, directeur général, et le personnel de Dessercom pour leur implication auprès de la communauté et leur implication dans le cadre de la *Semaine des paramédics*, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-03-99

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 heures 58, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
